

## **ULR Armentières – APPEL sur amendements, au projet de résolution de l'UTR, NON RETENUS**

Modifications demandées en rouge

N° de l'article et page	Texte initial ou phrase initiale (*)	Proposition amendement	explications	Proposition de la commission
Art. 1.1, page 1	... votée lors du congrès de juin 2023 à Valence. Pour ces raisons, l'UTR ...	... votée lors du congrès de juin 2023 à Valence. <b>Dans ce cadre, l'UTR de la métropole lilloise participera, en laissant aux ULR et SSR le soin d'organiser leur propre forme de lutte, aux actions proposées par l'UCR ....</b>	Motivation de l'appel = Nous estimons que nous n'avons pas été compris : Notre proposition est bien effectuée dans le cadre des participations de l'UTR à des actions proposées par l'UCR ! Pour illustrer notre proposition, cela peut être un appel de l'UTR à manifester à Lille quand une manifestation pour le même motif à lieu à Armentières à laquelle l'ULR souhaite participer, voire si on souhaite distribuer une information sur les raisons de la manifestation sur le marché, par exemple.	REJET de l'appel
Art. 1.7, page 2	Création d'un article 1.7	<b>Nous nous inscrivons pour une société de partage des richesses, du pouvoir de vivre, de démocratie, de justice, de dignité dans le cadre des valeurs de notre organisation syndicale.</b>	Il nous semble important de présenter des perspectives d'avenir pour notre société et pas seulement rester sur la défensive, en rapport avec « nous nous opposerons » de l'art 1.5. et le « nous lutterons contre » du 1.6. Nous ne comprions pas en quoi cet amendement serait rejeté quand il s'inscrit dans le projet de la CFDT. Cela est peut-être déjà repris dans d'autres textes à d'autres niveaux, mais nous insistons pour l'écrire dans notre résolution qui s'adresse à nos adhérents et nos militants !	REJET de l'appel

Art 2.2.4, page 3	Ajouter un paragraphe à la fin de l'article, page 3	<p><b>Afin que les revendications locales des ULR et sections soient prises en compte dans les programmes électoraux, des contacts seront pris avec les candidats aux élections municipales et départementales (dans chaque canton) pour argumenter nos revendications (notamment sur le logement : béguinage, résidences autonomie, EHPAD, aussi sur les maisons de santé pluri-professionnelles publiques ou conventionnées, etc) et les faire inscrire dans leurs programmes.</b></p>	<p>Nous n'avons pas compris le rejet de cet amendement qui reprend des revendications sur les attentes des retraités en matière de logement et d'accès à des centres de santé, revendications non reprises par ailleurs dans la résolution ! Ces attentes des retraités ne peuvent être traitées que par des élus : au plan communal avec des Emplacements Réservés aux Habitations ou dans le cadre du public aux centres de soins afin de prévoir cette construction ; au plan départemental pour le financement des bâtiments et au plan national pour les dotations budgétaires. Ces différents élus élaborent un programme qu'ils présentent aux électeurs. Pour que nos revendications soient reprises, il faut interpeler ces élus au moment où ils rédigent leur programme. Et c'est bien au niveau local (commune, canton et député) que ces</p>	REJET de l'appel
Art 2.2.6, page 3	Après décidée en conseil UTR : « l'action accessibilité décidée en conseil UTR... »	<p>En y ajoutant : l'action « accessibilité » décidée en conseil UTR <b>et l'aspect sécurité, notamment sur les trottoirs</b>, l'objectif étant de relever ...</p>	<p>Ici encore, nous n'avons pas compris pourquoi notre amendement a été rejeté ! L'aspect sécurité n'est repris à aucun autre endroit de la résolution et pourtant c'est une revendication importante pour les retraités (et pas que !). Nous avons repris "notamment sur les trottoirs" car c'est un sujet d'actualité (avec les comportements des utilisateurs de vélos et trottinettes) mais nous n'oublions pas les autres problématiques en matière de sécurité.</p>	REJET de l'appel

Art. 3.3.4, page 7	Remplacement de l'article qui a été modifié entre le projet initial et la nouvelle mouture envoyée en juillet.	Ajouter : « <b>L'information aux adhérents sur l'activité de nos instances (Congrès, conseil UTR, commissions UTR, AG et Conseils des ULR, SSR etc) est indispensable pour donner une image positive, active et attractive de notre fonctionnement, de nos réflexions et actions. Cela doit se traduire par des résumés courts (1/3 de page maximum) avec explication des sigles. »</b>	Notre proposition d'amendement a été très partiellement reprise et ne concerne que les informations en provenance de l'UTR sur son activité dans votre nouvel article 3,3,4. Or, notre amendement est plus large puisqu'il reprend aussi des décisions de congrès, de Conseil, de commissions, d'AG et de commissions d'ULR ou de section. Bien sûr, il doit s'agir de résumés mais le site sans information sur les nouvelles parutions introduites ne permet pas une information en temps réel de nos adhérents et le site ne couvre pas aujourd'hui toutes les informations et	REJET de l'appel
Art 3.6.2, page 12	Suite à la réécriture de l'article (le rajout en fin d'article qui rend encore moins compréhensible sa lecture), proposition de réécriture complète de l'article pour le rendre compréhensible. Nous avons également modifié le verbe initial : exploiter (qui nous semble inapproprié) par le verbe suivant : travailler sur	<b>compte tenu de la modification du texte initial, nous vous proposons la réécriture de l'article comme suit : De travailler sur les sujets qui nous concernent le plus : mieux connaître le dispositif APA, s'approprier la grille AGGIR, rappeler les accompagnements possibles pour les aidants, agir pour le bien-vieillir en EHPAD et à domicile, revendiquer une fin de vie paisible et le droit de mourir dans la dignité, etc</b>	Le texte initial a été modifié, mais la partie de phrase "mieux connaître" ne concerne que le dispositif APA et pas ce qui suit. Or, il faudrait construire une partie de phrase pour chaque spécificité comme : s'approprier la grille AGGIR, rappeler les aides possibles pour les aidants, agir pour le bien-vieillir en EHPAD et à domicile, revendiquer une fin de vie paisible et le droit de mourir dans la dignité, etc, Dans la rédaction proposée actuellement, on lit :"mieux connaître la grille AGGIR, mieux connaître le travail auprès des aidants, mieux connaître le bien-vieillir en EHPAD et à domicile, mieux connaître la fin de vie et le droit à mourir dans la dignité !	REJET de l'appel
Art 3.6.4, page 12	Ajout dans la parenthèse de fin d'article	Après « ...handicap, fin de vie, <b>aides à domicile, gestion des hébergements, etc</b> )	Nous maintenons notre demande qui concerne aussi bien les retraités que les salariés : les aides à domicile sont un service différent de ce que font les aidants, et la gestion des hébergements entre dans l'aspect global des constructions de logements (choix entre maisons individuelles ou mitoyennes, appartements avec plusieurs chambres pour les enfants ou 1 seule chambre pour les retraité-e-s seul-e-s, biguinages, résidences	Intégration partielle de la demande

Art 3.6.5, page 12	Ajout d'un article 3.6.5 page 12	<p>De faire prendre en compte par les députés dans chaque circonscription les revendications concernant : 1) soit la mise en œuvre de la grande Sécu intégrant les remboursements des mutuelles complémentaires santé, 2) soit la prise en charge fiscale d'une partie des cotisations des retraités pour leur mutuelle complémentaire santé, 3) ainsi que tout autre revendication concernant la santé des retraités</p>	<p>Même si les Lois sont votées au plan national, les députés se font élire dans chaque circonscription sur un programme proposé à leurs électeurs. C'est donc dans chaque circonscription qu'il faut rencontrer les candidats aux élections législatives pour leur faire prendre en compte nos revendications, notamment en matière de santé. Bien évidemment, les revendications sont décidées à l'UCR, dans le cadre de notre fonctionnement démocratique, mais chaque député à une marge de manœuvre lors des votes d'où notre proposition de les rencontrer dans le cadre des campagnes électorales</p>	REJET de l'appel
--------------------	----------------------------------	---	--	------------------